



Commune de Nax

AVIS



INTERDICTION DE FAIRE DU FEU EN PLEIN AIR

DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, IL N'Y A EU QUE TRÈS PEU DE PRÉCIPITATIONS, LE SOL EST TRÈS SEC ET LA VÉGÉTATION DÉSHYDRATÉE. PAR CE TEMPS ESTIVAL, LES VENTS CHAUDS ET LES TEMPÉRATURES CANICULAIRES, LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION DEMANDE À LA POPULATION DE SUIVRE STRICTEMENT LES DIRECTIVES :

MÉTÉO SUISSE N'ANNONCE POUR CES PROCHAINS JOURS QUE QUELQUES ORAGES. PAR CONSÉQUENT, LE DANGER GÉNÉRAL D'INCENDIE RESTE TRÈS IMPORTANT. LA CHEFFE DU DSSI A DÉCRÉTÉ :

L'INTERDICTION DE FAIRE DU FEU EN PLEIN AIR SUR TOUT LE TERRITOIRE CANTONAL

EN CAS DE MODIFICATION NOTABLE DE LA SITUATION, DE NOUVELLES DISPOSITIONS SERONT PRISES ET UN NOUVEAU COMMUNIQUÉ SERA ADRESSÉ À TOUTES LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION, NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES VACANCES

Nax, le 19 juillet 2010

l'Administration communale